

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 3 avril 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le trois avril deux mille dix-sept à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2017 (convocation affichée en Mairie en date du 27 mars 2017) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

PRÉSENTS À LA SÉANCE

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSALUT, Sandrine LACAUSSE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLÉ et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Matthias SWIERZEWSKI, Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Bruno FARENIAUX, Christophe JUSSON, Francis JOVER, Danièle LALEMANT, Philippe GALLES, Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU, et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS : Monique MEDEVILLE, Gilles PENEL, Mélanie BENARD, Aurore LAMOTHE, Christian FACIONE et Fabienne CASTAING.

SECRÉTAIRE : Christophe JUSSON.
DE SÉANCE

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Monsieur Christophe JUSSON d'être Secrétaire de séance, lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Monsieur Francis JOVER,
- ✓ Madame Monique MÉDEVILLE à Monsieur Patrick BLANC,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC,
- ✓ Madame Mélanie BÉNARD à Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET,
- ✓ Madame Fabienne CASTAING à Monsieur Louis VERGNEAUD.

Après discussion et notant l'absence de désaccord, Madame le Maire propose, une modification de l'ordre du jour afin de commencer par la dernière délibération.

En préambule, Madame le Maire souhaite également évoquer la situation actuelle de l'usine FORD suite au dernier comité de suivi. Depuis janvier, plusieurs rencontres se sont déroulées entre les syndicats et le Ministère, entre les syndicats et la Direction, entre les syndicats et les élus, et entre les syndicats, les élus et FORD Europe. Cependant, les inquiétudes persistent.

L'accord-cadre liant les pouvoirs publics à FORD arrivera à son terme au printemps 2018. Une prolongation de la fabrication de la boîte actuelle 6F35 est très probable, avec la mise en place d'une autre boîte 6F15 déjà fabriquée par ailleurs. Cependant, le processus de décision prend du temps. Une évaluation doit être rendue en mai. Le Conseil d'Administration de FORD décidera en janvier 2018 d'implanter ou non la 6F15 sur le site de Blanquefort.

Les emplois sont également concernés par d'autres productions, comme la fabrication des carter fox, du double embrayage ou du traitement thermique. À l'horizon 2019, la fabrication du double embrayage et des carter fox cessera, car FORD ne souhaite plus en fabriquer. À ce jour, Madame le Maire ignore ce qui remplacera ces productions. Les pouvoirs publics doivent donc rester très vigilants sur l'avenir de ce site regroupant actuellement environ 950 employés. L'objectif restant la pérennité du site, Madame le Maire s'interroge sur le seuil en dessous duquel ce site ne serait plus pérenne.

RAPPORTEUR : Madame le MAIRE

Affaire n° 17-016 : MOTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'USINE FAI À BLANQUEFORT

Madame le Maire donne lecture de la motion. « *Les élus de Blanquefort n'ont eu de cesse depuis dix ans maintenant de soutenir l'action des délégués syndicaux de FORD et de l'ensemble du personnel afin de pérenniser l'emploi. Or, aujourd'hui, les préoccupations sont toujours aussi vives.*

Depuis le Comité de suivi du 0 septembre 2015, les perspectives de stratégie industrielle, après la signature de la convention qui lie FORD aux pouvoirs publics jusqu'en mai 2018, sont très floues. À cette date, FORD Europe évoquait la mise en place d'un centre d'excellence. En juillet 2016, sans aucune autre nouvelle perspective précise, la situation devenait même préoccupante avec l'annonce de l'arrêt de certaines productions.

Depuis le début de l'année 2017, plusieurs rencontres ont eu lieu. À ce jour, nous déplorons le manque de réponses précises. La boîte 6F15 devrait (après études et décision du Conseil d'Administration en janvier 2018) être produite à Blanquefort parallèlement à la 6F35. Nous ne connaissons ni les volumes, ni le nombre d'emplois prévus. Quant à l'arrêt programmé du double embrayage et du carter fox en 2019, la seule réponse obtenue a été que « le processus en cours permettra certainement de trouver des solutions ».

Actuellement, les volumes produits sur le site sont en baisse par rapport aux prévisions. La moyenne d'âge dépasse les cinquante ans et aucun plan de recrutement ou de formation n'est envisagé.

Il est important que tous les partenaires restent mobilisés afin d'obtenir une vraie stratégie industrielle pour le site de Blanquefort et des garanties quant à la pérennité de l'entreprise.

Le Conseil municipal renouvelle tout son soutien aux salariés de FAI. Il souhaite que le Comité de suivi, demandé le 20 mars, ait bien lieu avant fin juin et qu'il apporte des engagements sur :

- *l'utilisation de la capacité globale de production du site ;*
- *la mise en place d'un travail conjoint pour remplacer les productions qui s'arrêtent, par exemple par la mobilité électrique ;*
- *le maintien de 1 000 emplois en CDI, Équivalent Temps Plein, non seulement en 2018, mais aussi les années suivantes afin de pérenniser le site.*

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC s'associe sans réserve à cette motion.

- Patricia DUREAU indique ne pas se satisfaire de la situation de l'usine FORD et de son sombre avenir. Néanmoins, elle se félicite du soutien de l'ensemble des élus, toutes tendances confondues. Elle appelle également de ses vœux un soutien citoyen de la population, en espérant que des solutions seront trouvées par les acteurs économiques et politiques afin de pérenniser cette usine à Blanquefort.

- Madame le Maire conclut sur l'importance des pouvoirs publics sur certains dossiers, dont celui de FORD. Elle ajoute que cette unité des pouvoirs publics, qui existe depuis des années, doit absolument perdurer par respect envers les 950 salariés présents sur le site.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Madame le Maire propose de présenter conjointement les deux délibérations suivantes.

Affaire n° 17-017 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNE

Affaire n° 17-018 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE RÉGIE DES TRANSPORTS

Comme chaque année, le trésorier a établi deux comptes de gestion, retraçant l'ensemble des opérations. Ces comptes de gestion doivent confirmer la stricte concordance avec les comptes établis par la Ville. Le trésorier a établi cette concordance. Cette délibération a pour objectif d'adopter le compte de gestion proposé par le trésorier.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les délibérations 17-017 et 17-018 sont adoptées à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 17-019 : BILAN DES OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES 2016

Cette délibération retrace toutes les opérations foncières et immobilières effectuées en 2016.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 6 abstentions (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET

Affaire n° 17-020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Trois éléments ont fortement impacté les résultats de l'exercice 2016 : la régularisation de la compétence voirie et le cycle 1 de la mutualisation, la vente des appartements Cimbats et la recette importante des cessions faites à Vilogia.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'atténuation des charges reprend les différents remboursements effectués en cas de maladie ou d'absences par la CPAM et par le régime de prévoyance. Son montant est en diminution de 16,31 %. Le chapitre 013 représente environ 200 000 euros.

Le chapitre 70 sur les produits de la gestion de la Ville connaît une légère diminution malgré la progression de deux ou trois services en 2016, comme l'activité de l'école de musique et celle de la piscine. Il représente 840 000 euros.

Le chapitre 73 concerne les impôts et taxes. L'attribution de compensation est en diminution. Elle s'élève à un peu plus de 1,8 million d'euros. La dotation de solidarité communautaire est également en baisse. Pour autant, il est constaté une importante augmentation des droits de mutation, supérieure à 300 000 euros cette année. Cette situation s'observe également dans d'autres moyennes et grandes villes françaises. Ce chapitre représente 19 millions d'euros.

Le chapitre 74 sur les dotations et les subventions s'effrite au fil des ans. En 2016, la diminution est de 40 %, soit 496 000 euros. Il représente 2,6 millions d'euros.

Le chapitre 75 concerne les autres produits de gestion, incluant les revenus des loyers et charges des immeubles appartenant à la Ville. Il est également en diminution. Il représente 546 000 euros.

Le chapitre 76 s'élève à 400 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 8,07 %, soit un peu plus de 2 millions d'euros. En 2015, ces recettes de fonctionnement avaient évolué de 1,56 %.

Ensuite, nous avons les éléments relatifs aux dépenses de fonctionnement. S'agissant du chapitre 011, les dépenses sont en diminution d'un peu plus de 21 %. En neutralisant les transferts à Bordeaux Métropole et la vente des appartements, cette diminution s'élève à 8 %.

Le chapitre 012 sur les charges de personnel connaît une forte baisse de 10,39 % en raison de la mutualisation. À périmètre constant, la diminution n'est plus que de 1,19 %, contre une augmentation de 1,35 % en 2015.

Le chapitre 014 sur les atténuations de produits concerne principalement la participation au fonds de péréquation. Il connaît une évolution constante de 44,70 % en 2016.

Le chapitre 65 englobe toutes les autres charges dont les subventions aux associations. Il est en augmentation en raison d'une modification comptable imposant un transfert de charges de ce chapitre vers un autre.

Le chapitre 66 regroupe les charges financières qui diminuent en raison de la renégociation des différents prêts.

Le chapitre 67 intègre les charges exceptionnelles, notamment des régularisations sur les rattachements ou des titres annulés.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc en diminution de 9,11 %, soit un peu plus de 2 millions d'euros. Elles étaient de - 0,94 % en 2015.

Par ailleurs le *ratio* présenté ici est important. Il permet de définir la capacité d'investissement. Cette épargne brute est calculée selon le rapport entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement, moins les produits, les charges exceptionnelles, moins les intérêts. Ainsi, l'épargne brute diminue en 2016 de 428 000 euros, soit 12 %. L'épargne nette, qui retranche de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette, s'évalue à 2,2 millions d'euros.

L'encours de la dette est en diminution sensible et régulière. Il s'établit à 3,8 millions d'euros,

soit une baisse de 15 % par rapport à 2015. La Ville continue à se désendetter. Cette intention sera maintenue et accélérée en 2017. La dette s'élève à environ 240 euros par habitant, soit quatre fois moins qu'une ville de population équivalente. La capacité de désendettement s'élève à 1,3 million d'euros par an. Ce désendettement est calculé en fonction de l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute.

Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 2,7 millions d'euros, soit un million supplémentaire par rapport à 2015. La Ville n'a pas recouru à l'emprunt. Deux prêts ont été rachetés en 2016. Les principales dépenses d'investissement correspondent aux autorisations de programmes. Les crédits de paiement réalisés en 2016 représentent 1 638 084,23 euros.

Les autres dépenses, hors autorisations de programmes, s'élèvent à un peu plus d'un million d'euros. L'ensemble des dépenses représente 2 661 026,08 euros.

Le retour de l'effet ciseau indique que les recettes décroissent plus rapidement que les dépenses. Une des raisons de cet effet est liée à la nouvelle baisse des dotations globales et à une stabilité des contributions directes. Par conséquent, l'épargne brute diminue. Une continuité dans les efforts de bonne gestion est toutefois à noter. Ainsi, les charges à caractère général continuent à diminuer tandis que les frais de personnel sont largement contenus.

- oOo -

Madame le Maire remercie Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC indique que cette présentation des comptes administratifs conforte la position de son groupe. Ainsi, il pense que l'augmentation des impôts infligée en 2015 aux Blanquefortais de 6 %, soit 100 000 euros, était inutile. À l'excédent de fonctionnement présenté, de plus de 2 200 000 euros, s'ajoute le report des années précédentes d'environ 6,5 millions d'euros. La capacité d'autofinancement s'élève donc à environ 8,5 millions d'euros. Sans l'augmentation des impôts, il manquerait 600 000 euros à la Ville, qui disposerait toutefois d'un excédent cumulé d'environ 6 millions d'euros. Depuis trois ans, il constate que le chiffon rouge de l'effet ciseaux est agité. Or, les dépenses ont diminué de 9 % et les recettes de 8 %. Par conséquent, l'effet ciseaux n'est pas d'actualité.

D'autre part, il note que les dépenses ont été contenues. Les dépenses de personnel le seront également en raison de la mutualisation qui permet de ne pas supporter les augmentations au titre de la GVT. De plus, il salue le désendettement de la Ville qui permettra une diminution des frais financiers et des dépenses de fonctionnement.

Il souligne que, tout comme l'augmentation des impôts des Blanquefortais était inutile, la diminution de la subvention aux associations deux ans auparavant n'était pas non plus nécessaire, eu égard aux résultats des années suivantes.

Il reconnaît que la situation financière est plutôt saine. Toutefois, le caractère exceptionnel de l'année 2016 coïncide avec la vente de la SEMI qui a permis à la commune de ne pas emprunter dans les années à venir. Sans cette entrée d'argent, le recours à l'emprunt aurait peut-être été envisagé. Il répète une nouvelle fois que l'augmentation d'impôts était injustifiée. Par

conséquent, son groupe votera en défaveur de ce compte administratif.

- Pierre LABORDE a l'impression de revivre un précédent Conseil municipal, car les propos de Monsieur SIBRAC sont identiques. Il rappelle que, même si les impôts locaux ont augmenté, Blanquefort se maintient au troisième rang des villes les moins imposées de la Métropole. Il salue la diminution des dépenses de fonctionnement qui a permis de contenir la masse salariale. Il se félicite aussi des autorisations de programmes concernant l'extension du cimetière, les équipements sportifs ou l'École du bourg, qui constituent de belles réalisations. Les travaux d'embellissement de la Ville se poursuivront en 2017, en centre-ville et avec les enfouissements de réseaux.

- Patricia DUREAU revient sur l'augmentation de l'imposition. Elle ne se souvient pas d'une augmentation des impôts en 2016 concernant la part communale. Elle rappelle que Blanquefort est la troisième commune la moins imposée de toute la Métropole. Elle recommande de sortir de Blanquefort afin de constater la situation des autres villes de Gironde. D'après ses recherches, Blanquefort est très bien située.

Elle ajoute que, cette année, le taux de la taxe d'habitation de Blanquefort sera de 17,73 %. En 2016, ce taux était de 22,33 % à Bruges et de 21,06 % à Eysines. Cette année, le taux du bâti à Blanquefort s'élèvera à 23,38 %, contre 32,33 % à Bruges et 28,54 % à Eysines. Les villes du Lot-et-Garonne ont des taux évoluant entre 39 et 40 %. Les services rendus dans ces villes ne sont pas meilleurs qu'à Blanquefort. Elle reconnaît que les impôts sont toujours trop élevés. Toutefois, la fiscalité à Blanquefort est correcte par rapport aux services rendus.

- Luc SIBRAC répond d'abord à Monsieur LABORDE et à l'ensemble de son groupe. Il reconnaît maintenir la même position que l'année dernière. Cependant, il pense qu'il s'agit plutôt d'une qualité. Il ne conteste pas les investissements. Il répète que l'augmentation des impôts n'était pas nécessaire. Concernant le classement de la commune, il pense qu'il serait préférable d'être premier. Par exemple, le PSG dispose des moyens nécessaires pour être le premier du championnat et s'ils étaient 10^{ème}, Monsieur SIBRAC considérerait que ce ne serait pas bien. La commune de Blanquefort a certainement les moyens d'être première plutôt que troisième. Il considère que la situation de Blanquefort permet de faire aussi bien. Les résultats des autres communes l'indiffèrent, car il est élu à Blanquefort.

- Virginie JOUVE salue la gestion responsable menée sur la commune. Elle reconnaît une augmentation des impôts pour anticiper un effet ciseaux, mais estime que cette décision est responsable et fiable.

- Matthias SWIERZEWSKI s'étonne de ne pas disposer des objectifs des élus l'opposition. Il souhaite connaître leurs propositions concernant la suppression des services publics si le budget de fonctionnement de la Ville devait diminuer de 600 000 euros. Il évoque les programmes électoraux qui proposent la diminution du nombre de fonctionnaires sans préciser les missions qui seront impactées. L'effort consenti par la commune consiste à ne pas tomber trop bas. La diminution des dotations de l'État devait être amortie. Ainsi, les dépenses ont été fortement réduites. Des efforts ont été menés sur les coûts de fonctionnement et sur le personnel. Un travail a été fait sur la mutualisation. À ce jour, il ne pense pas que des économies supplémentaires soient envisageables. Il explique que l'augmentation des impôts, unique sur ces dernières années,

était nécessaire afin de préserver un service public de qualité et de maintenir le niveau des missions. Il s'agit de choix politiques. Il réitère sa demande de connaître les suppressions envisagées dans le budget par l'opposition.

- Patrick BLANC constate une diminution de 428 000 euros de l'épargne brute. Sans l'augmentation des impôts, le manque à gagner serait de 500 000 euros et non de 600 000 euros. La baisse totale de l'épargne brute s'élèverait donc à - 928 000 euros. Or, l'épargne brute permet d'emprunter, même si la commune n'a pas besoin d'emprunter en raison de la vente de la SEMI. Il rappelle que cette vente n'était pas programmée lors de l'augmentation des impôts en 2015. La gestion de la commune est donc saine et a permis d'éviter l'effet ciseaux.

- Luc SIBRAC répond à Monsieur SWIERZEWSKI. Il explique que si les impôts n'avaient pas été augmentés, la qualité des services n'aurait pas diminué pour autant. Les services rendus au titre de l'exercice 2015 et 2016 ont engendré un excédent de 2,2 millions d'euros. Il n'aurait pas s'agit de rogner sur les services, mais d'avoir un excédent moins important avec 1,7 million d'euros. Par ailleurs, il indique à Monsieur BLANC que la vente de la SEMI était prévisible. Elle était actée l'année dernière lors de la diminution des taux.

- Pierre LABORDE précise, qu'à ce jour, le PSG n'est pas le premier du classement.

- Madame le Maire indique qu'elle ne procédera pas au vote, car le Président de séance doit sortir. Elle transmettra donc la présidence à Monsieur LABORDE.

Pour conclure, elle rappelle que la diminution des recettes réelles de fonctionnement a été présentée pour 2016. Or, une comparaison devrait être effectuée depuis le gel des dotations de l'État en 2010. Il lui semble utopique et dangereux de comparer ces diminutions sur une année. En effet, un budget de fonctionnement s'effectue sur plusieurs années. L'évolution de l'épargne brute permet de constater que cette épargne est encore satisfaisante. Elle se félicite de ce compte administratif, même si l'épargne diminue. Le travail de l'équipe municipale consiste à sortir une capacité d'épargne permettant d'investir dans les années à venir, car Blanquefort ne s'arrêtera pas en 2020. Elle préfère être responsable qu'agréable.

Elle constate également une diminution de 8 % des recettes réelles de fonctionnement. De même, les charges à caractère général ont diminué de 8 % à périmètre constant. Ainsi, l'effort de la commune est maintenu. De plus, les charges de personnel sont contenues. Elle rappelle qu'il convient de ne pas dépasser 2 % en raison de l'augmentation naturelle du personnel. L'objectif est donc atteint.

Enfin, elle n'était pas satisfaite des précédents comptes administratifs, notamment concernant le taux de réalisation sur les investissements. En 2015, le taux de réalisation était de 48 %, contre 77 % en 2016. Elle se félicite de pouvoir présenter un budget en investissements.

Madame le Maire transmet ensuite la présidence à Monsieur LABORDE pour le vote.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE) et Madame le Maire ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 RÉGIE DES TRANSPORTS

Une subvention est versée par la Ville afin de permettre à la Régie des Transports de fonctionner. Les dépenses s'élèvent à 52 531,17 euros en 2016. Elles intègrent le salaire des chauffeurs et l'utilisation du bus. Il n'existe plus qu'un seul bus, car la Ville n'assure plus le ramassage scolaire. Elle gère uniquement le transport des enfants sur les différents lieux d'accueil, de sport et de sorties proposées. Le budget de la Ville inclut également des enveloppes permettant la location de bus.

Ce compte administratif présente, avec les résultats cumulés de l'année dernière, un résultat définitif et un excédent de 48 128 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Madame le Maire transmet ensuite la présidence à Monsieur LABORDE pour le vote.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE) et Madame le Maire ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-022 : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE RÉGIE DES TRANSPORTS

Cette délibération propose de dissoudre le budget annexe de la Régie des Transports. En effet, dans un souci de cohérence, le ramassage scolaire des trois circuits est dorénavant assuré par Bordeaux Métropole. Par conséquent, en l'absence de circuits, un budget annexe des transports n'est plus nécessaire.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-023 : AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération détaille les deux sections. Il est proposé qu'une partie des excédents s'élevant à 8 606 925,32 euros constitue une dotation complémentaire pour le remboursement des trois prêts anticipés, soit 2 450 000 euros. Le solde de 6 356 925 euros sera reporté à la section de fonctionnement. La section d'investissement sera en déséquilibre par rapport à la section de fonctionnement s'élevant à 16 794 014,50 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Madame le Maire propose de présenter conjointement les deux délibérations suivantes.

Affaire n° 17-024 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Affaire n° 17-025 : CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE

Cette délibération permet de calibrer au mieux les autorisations de programmes dans le budget. Ainsi, l'autorisation de programme de l'École du bourg est prolongée jusqu'en 2021, tandis que celle du presbytère et des salles communales est prolongée jusqu'en 2020 pour un montant de 875 000 euros. L'autorisation de programmes de l'espace public et du centre-ville est ramenée à 3 millions d'euros en raison de la régularisation de la voirie prise en charge par Bordeaux Métropole. L'autorisation de programmes des équipements sportifs est portée à 1 763 000 euros. L'autorisation de programmes des bâtiments scolaires et périscolaires s'élève à 3 450 000 euros.

Il est également proposé la clôture de l'autorisation de programmes pour l'extension du cimetière qui s'achèvera cette année. Le réalisé s'élève à 236 913 001 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER attire l'attention sur le programme du presbytère et des salles paroissiales.

En effet, à la lecture du document, elle constate que les salles paroissiales ont été rebaptisées en salles communales. Des paroissiens ont formulé des inquiétudes sur cette nouvelle appellation. Même s'il est indéniable que ces salles appartiennent à la commune, elles ont depuis plus de cinquante ans été intégralement mises à la disposition de la paroisse. Elle souhaite savoir s'il en sera toujours de même, car les explications fournies n'ont pas été assez claires pour les autorités religieuses. Il lui semble urgent d'éclaircir cette situation et d'adresser le plus rapidement possible un projet de mise à disposition permanente et exclusive de ces salles afin de rassurer le clergé et les paroissiens blanquefortais. Elle demande également à obtenir dans les meilleurs délais un planning des travaux prévisionnels.

Enfin, elle souligne et rappelle que la paroisse de Blanquefort contribue aussi au bien-vivre ensemble, car elle crée du lien social, en collaboration avec les services sociaux de la commune et des associations caritatives tel que le Secours Catholique ou Saint-Vincent-de-Paul.

- Madame le Maire rappelle que la loi sur la laïcité datant de 1905, interdit de financer exclusivement un culte. Par conséquent, la mise à disposition exclusive de ces salles n'est pas légale, car il s'agirait de financer un culte. De plus, elle est parfaitement consciente de la participation de la paroisse à la vie de la commune et rappelle l'autorisation de programme dont le montant s'élève à 875 000 euros. Elle regrette que les explications formulées aient été mal comprises. Elle précise qu'elle validera toutes les demandes d'occupation des salles émises par la paroisse. Néanmoins, elle ne pense pas que la paroisse puisse les occuper 365 jours par an et 24 heures sur 24. Elle insiste sur la générosité de Blanquefort qui héberge cinq religieux prêchant sur d'autres espaces que la Ville. Si la paroisse n'a pas l'utilité de ces salles communales, il semble logique de les partager avec des associations non cultuelles de la commune. Elle rappelle que l'exclusivité serait illégale. Elle précise aussi qu'il a été proposé à la paroisse d'utiliser des salles communales afin de pallier à l'absence de salles paroissiales. Or, la paroisse n'a pas sollicité cette occupation. Une occupation exclusive ne semble donc pas nécessaire.

- Luc SIBRAC indique que le terme « exclusivité » traduit sans doute mal les propos précédemment formulés par Madame GAUTIER. Plus globalement, il se souvient d'avoir voté favorablement pour la rénovation des salles paroissiales. À l'époque, l'expression « salles communales » n'était pas utilisée. Il précise que la paroisse ne revendique pas l'exclusivité de ces salles, mais demande une clarification sur leur mise à disposition. En effet, le bail précaire est actif depuis cinquante ans.

- Madame le Maire ne comprend pas ce besoin de clarification, car elle satisfera à toutes les demandes d'occupation de salles par la paroisse.

- Pierre LABORDE rappelle que les discussions entre la commune et les prêtres ont toujours mentionné des salles communales ou d'intérêt collectif. Il regrette ce manque de liaison entre les laïcs et les prêtres. De plus, selon le cardinal du diocèse, les prêtres se portent mieux lorsqu'ils vivent en communauté. La commune de Blanquefort en accueille cinq. Par conséquent, la commune doit réhabiliter le presbytère afin de constituer cinq chambres avec sanitaires. Il indique que les prêtres n'auront pas l'exclusivité de ces salles ni de leur gestion.

- Nathalie GAUTIER rappelle, qu'avant la destruction des salles paroissiales, ces salles étaient communales et n'avaient pas la même fonction, car elles n'étaient pas mises à la disposition de

toute la commune par le biais d'une convention. Elle s'étonne de ce besoin actuel d'une convention.

- Madame le Maire indique qu'une situation à la limite de la légalité qui perdure dans le temps ne devient pas légale pour autant. La convention de mise à disposition de ces locaux permettra cependant à la paroisse de les occuper aussi souvent que nécessaire. Elle invite à comparer les investissements pour préserver la paroisse de la Ville avec ceux effectués dans d'autres communes. Elle souligne que Blanquefort n'a pas à rougir.

- Luc SIBRAC croit savoir que la paroisse avait, à l'origine de ce projet, une attitude d'ouverture, avec la participation d'une association du clergé à hauteur de 100 000 euros pour la rénovation des salles du presbytère.

- Madame le Maire reconnaît cet esprit d'ouverture. Elle souligne toutefois qu'exclusivité et ouverture ne font pas bon ménage. Elle souligne qu'il ne s'agit pas de gêner la paroisse, mais de proposer ces locaux à d'autres associations non cultuelles quand la paroisse n'en a pas l'utilité.

- Jean-Claude MARSAULT ajoute que la Ville mène un travail d'analyse de l'utilisation de toutes les salles de la collectivité afin d'améliorer les performances et de permettre à davantage de structures de les occuper. Il s'agit donc d'une évolution positive.

- Luc SIBRAC remarque que le plan pluriannuel d'investissements comporte un budget d'environ 25 millions d'euros jusqu'en 2020. Or, la présentation des cinq programmes ne mentionne que 12 millions d'euros. Il souhaite donc des précisions sur les autres investissements envisagés d'un montant de 12 millions d'euros.

- Madame le Maire indique que cette délibération concerne uniquement les autorisations de programmes. Or, tout investissement ne fait pas l'objet d'une autorisation de programmes. Par conséquent, le montant total des autorisations de programmes diffère de celui des investissements. L'intégralité de ces 25 millions d'euros sera détaillée lors de la présentation du plan pluriannuel d'investissements.

Mise aux voix, les délibérations 17-024 et 17-025 sont adoptées à 27 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-026 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Cette délibération reprend des éléments déjà présentés lors du CA. En 2017, une diminution des dotations est de nouveau constatée. Le cycle 2 de la mutualisation, les recettes exceptionnelles et l'intégration du budget annexe impactent également le budget. La logique poursuivie, depuis le début du mandat, consiste en une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une vision pluriannuelle obligatoire pour le fonctionnement et les investissements.

L'objectif fiscal est de maintenir les taux communaux pour les contributions directes et de continuer la tarification sociale favorable aux Blanquefortais, notamment pour l'éducation. Ainsi, par exemple, la Ville contribue largement à diminuer le prix des repas à la cantine scolaire à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros. Le plan pluriannuel d'investissements est budgétisé à plus de 25 millions d'euros en autofinancement. En 2017, une accélération du désendettement est également envisagée.

Le montant du budget principal 2017 est établi à 27 928 560,47 euros pour le fonctionnement. En investissement, les dépenses s'élèvent à plus de 8 millions d'euros, pour un montant de recettes supérieur à 27 millions d'euros. Le vote du budget en suréquilibre est donc proposé.

Les recettes réelles de fonctionnement diminueront sensiblement de 5,4 %, soit 1,2 million d'euros. En neutralisant le cycle 2, la diminution des recettes sera de 1,38 %. Les impôts et les taxes diminueront de 4,48 %. L'attribution de compensation est toujours en baisse en raison de la mutualisation des services supports pour 931 000 euros, de même que la DSC.

Les dotations et subventions diminuent de 16 %, avec une nouvelle baisse de la DGF et le maintien des aides de la CAF sur la politique petite enfance et enfance.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 7,46 % par rapport à 2016, soit 1,7 million d'euros, conformément à la logique de la métropolisation. En neutralisant le cycle 2, les dépenses seront constantes par rapport à 2016.

Les charges à caractère général continuent de baisser de 30 %, soit 375 000 euros, en raison de la mutualisation et de la vente des appartements Cimbats. Pour autant, il est proposé de maintenir le budget pour les services.

Les frais de personnel diminuent de 4 %, soit - 540 000 euros. La mutualisation engendre une diminution de ces frais de 794 000 euros, même si le GVT qui concerne plus de 350 agents et les différentes réformes impacteront ces frais de 2 %.

Les atténuations de produits (FPIC) continuent à augmenter. Les autres charges de gestion courante sont en diminution, notamment en raison de l'arrêt de la subvention à la Régie des Transports et le financement du déficit du cinéma indemnisé à hauteur de 25 000 euros.

Les subventions accordées aux deux crèches associatives augmentent de 15 000 euros. La subvention au CCAS est maintenue, de même que les enveloppes finançant toutes les autres associations. Un travail de partenariat est toujours mené afin d'évaluer au mieux leurs besoins.

Les frais financiers diminuent, notamment les intérêts. Il convient cependant d'anticiper une indemnité de remboursement pour le solde des trois prêts en cours.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 6,3 millions d'euros, contre 5,9 millions d'euros en 2016. Le remboursement du capital de la dette représentera 2,8 millions d'euros en 2017. Les dépenses d'équipement s'élèveront au total à plus de 5 millions d'euros. Les recettes d'investissements externes se portent à 3,4 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros

d'excédents seront utilisés afin d'accélérer le désendettement et 190 000 euros serviront au titre de FCTVA et d'autres subventions. Les produits de cession correspondant à la vente de terrains ou de biens sont également inclus dans cette section d'investissement qui sera en suréquilibre.

Les sept autorisations de programmes en cours représenteront un total de plus de 2 millions d'euros au titre des crédits de paiement sur 2017. Tous les autres travaux et équipements, notamment les travaux de voirie, d'enfouissement, l'entretien des bâtiments, les subventions et les acquisitions foncières, ainsi que l'attribution de compensation votée, s'élèveront à plus de 5 millions d'euros.

Le plan pluriannuel d'investissements décrit les différentes autorisations de programmes, les opérations antérieures et celles à venir jusqu'en 2020. Ce tableau n'est toutefois pas figé, car les montants pourront être modifiés. Le programme d'accessibilité s'élève à plus d'1,7 million d'euros. D'importants travaux débiteront en 2017 afin de permettre à la Ville d'être en conformité avec ce programme d'accessibilité et avec la loi. Il est également proposé de changer le parc automobile, car le matériel est vieillissant et les bilans écologiques peu performants. Le montant global de ces investissements sera de plus de 29 millions d'euros sur les prochaines années jusqu'en 2020.

- oOo -

Madame le Maire remercie Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET et le service des finances avant d'ouvrir le débat.

- Isabelle MAILLÉ signale la volonté politique de la Ville de continuer à promouvoir le sport afin d'offrir de meilleures conditions à toutes les associations et aux scolaires. En 2016, certains équipements ont été améliorés. Ainsi, les cours de tennis couverts, qui rencontraient d'importants problèmes d'étanchéité, ont été rénovés. Lors des prochaines années, les travaux concerneront les vestiaires de Breillan et de Miart. De nouveaux projets seront liés à des associations, comme la base nautique de Padouens, la mise en conformité de l'association Indian's Arc, car elle est très investie dans toutes les activités de la commune. Un accent sera également mis sur le sport loisirs ou le sport lié à la santé, avec la création d'une aire de fitness en accès libre afin d'en faire profiter les familles et tous ceux qui ne sont pas inscrits dans des associations, jeunes ou moins jeunes. De plus, la rénovation de la piscine est un projet important afin de proposer davantage d'activités, car cet établissement est vieillissant. D'autres projets évolueront également conjointement avec les services de la municipalité.

- Luc SIBRAC revient sur la rénovation de la piscine qui a quarante ans. Il rappelle qu'elle n'est pas uniquement utilisée par les Blanquefortais, mais aussi par les habitants des communes alentour. Il indique que le budget de fonctionnement d'une piscine est très important pour une commune. Il pense que le budget de trois millions d'euros pour sa rénovation devrait faire l'objet d'un projet intercommunal avec les communes voisines ne disposant pas de piscine.

- Danièle LALEMANT évoque les travaux du centre-ville qui apportent une plus-value à la Ville par un cheminement plus doux et confortable, sans éliminer totalement la voiture. La suppression des trottoirs permet une accessibilité très douce. Elle se félicite d'avoir réussi à convaincre l'architecte de supprimer ces petits trottoirs de quelques centimètres qui pouvaient s'avérer

extrêmement douloureux pour le dos. De plus, la place de l'église a été inaugurée en janvier. Cette place est devenue très joyeuse. Son mobilier urbain invite à la convivialité. Le budget inclut également les travaux des ADAP qui sont les agendas d'accessibilité programmés, pour un montant de 247 200 euros. Ces travaux comprennent la réfection du parvis de l'église, les cheminements en grave stabilisé, l'installation d'un éclairage dans le parc de la Mairie, un aménagement pour un meilleur accès à la maison de retraite avec un déplacement du portail et une réfection de l'entrée piétons. Elle attend avec impatience l'installation d'une ouverture assistée à la porte d'entrée des Colonnes ainsi que la suppression des escaliers et la modification des toilettes de la médiathèque. Elle pense que ces beaux projets seront utiles à de nombreuses personnes.

- Jacques PADIE s'inquiète de l'avenir, notamment avec la recomposition politique. Il redoute une société plus libérale que sociale, avec des diminutions de dotations globales de l'État, voire la suppression de la taxe d'habitation. Il s'inquiète pour les services publics qui sont le bien de ceux qui n'ont rien. Il votera favorablement ce budget et espère pouvoir le faire également dans les prochaines années.

- François GUENET constate une diminution assassine des dotations de l'État d'un montant de 8 %, une baisse de la DGF de 56,87 % et une diminution des recettes de fonctionnement. Le cumul des réductions 2013-2016 est de 3,6 millions d'euros. Par conséquent, la Ville est obligée de revoir à la baisse son personnel, augmentant ainsi la charge de travail des services. Cependant, il félicite l'effort de maintien, voire la légère augmentation de la subvention au CCAS, qui constitue selon lui la part la plus sociale des engagements municipaux. Pour cette unique raison, il votera favorablement ce budget.

- Jean-Claude MARSAULT constate que ce budget est relativement optimiste, avec des projets importants comme l'École du bourg. Un travail devra être effectué sur les prochaines écoles. Il pense que la Ville devra dépenser beaucoup d'argent pour développer et maintenir les activités des 80 bâtiments de la commune. Ce plan pluriannuel lui semble indispensable. Il s'agit d'une bonne ligne de travail pour tous, notamment pour la jeunesse et l'éducation. En effet, les écoles, les bâtiments scolaires et tous les lieux d'accueil seront réhabilités. Il remarque aussi que les subventions se maintiennent et que de nouvelles initiatives sont soutenues, ce qui prouve le dynamisme et la volonté de la municipalité. Blanquefort attire beaucoup de personnes. La Ville peut être fière de cet accueil. Il faut continuer à les accueillir du mieux possible même si un travail sur la mutualisation peut être mené.

- Virginie JOUVE se satisfait de ce budget, car il ressemble aux Blanquefortais, au bien-vivre ensemble, que ce soit pour le social, les activités sportives ou culturelles, et ce en dépit des diminutions de dotations. Tous les services de proximité ont été maintenus. La Ville peut en être très fière.

- Patricia DUREAU indique qu'elle votera favorablement ce budget, car, depuis deux ans, elle observe la bonne gestion de la Ville, même si tout n'est pas parfait. Elle salue l'effort concernant la diminution des charges de fonctionnement et souhaite que cet effort se poursuive. Elle se félicite aussi des investissements, notamment pour les ADAP, les équipements sportifs, les bâtiments communaux, et la continuité des services aux familles et aux enfants. Ce budget s'équilibre sans augmenter les impôts et en dépit de la diminution des dotations.

- Madame le Maire indique que ce budget 2017 permettra la réalisation de nombreux projets. Comme il vient d'être mentionné, les efforts particuliers d'investissements concernent par exemple le scolaire, avec plus de 700 000 euros, hors travaux de l'École du bourg. Un effort sera mené sur les équipements sportifs et sur l'accessibilité, notamment avec un PPI d'un demi-million d'euros par an.

De plus, elle ajoute que de nombreux projets n'apparaissent pas dans le budget, car tout ne peut pas être détaillé. Ainsi, la part versée par la Ville pour la compensation de la restauration collective s'élève à 758 000 euros par an, hors personnel. Ce montant n'apparaît pas dans le budget du CCAS alors qu'il s'agit d'une avancée importante qui concerne les 1 500 élèves de la commune.

Madame le Maire indique que la municipalité dispose de plus d'une centaine de bâtiments communaux, ce qui est très important pour une ville de 15 500 habitants. L'investissement pour l'entretien de ces bâtiments est donc très important. Ainsi, certains éléments ne sont pas intégrés dans les autorisations de programmes. L'investissement ne concerne que les bâtiments occupés. Une attention particulière est aussi portée sur les associations qui constituent l'ADN de la Ville. Les associations, et pas seulement la piscine, accueillent de nombreuses personnes extérieures, à l'instar du presbytère. Elle ne s'oppose pas à un projet intercommunal pour la rénovation de la piscine. Elle explique que, cette année, un programmiste définira les rénovations nécessaires et son extension éventuelle avec un bassin d'apprentissage afin de libérer des lignes d'eaux. Au-delà de l'intercommunalité, elle propose une inter-collectivité car la piscine de Blanquefort accueille aussi beaucoup d'établissements du secondaire. L'ensemble de ces questions doit se poser, selon le type d'usagers.

- Luc SIBRAC évoquait les frais de fonctionnement induits par la piscine et l'accueil de personnes extérieures, ce qui ne génère pas les mêmes montants que ceux des salles paroissiales.

- Madame le Maire objecte que les équipements sportifs et culturels nécessitent aussi des frais de fonctionnement, à l'instar de toutes les salles communales.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-027 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2017

La délibération propose le maintien des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2017.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Elle rappelle qu'un budget ne se conçoit pas sur une année, car des prospectives financières sont opérées. La prospective financière évoque une épargne brute de 300 000 euros à la fin du mandat contre 2,9 millions d'euros actuellement. Ainsi, l'augmentation des impôts en 2015 a permis de préparer cette situation. À ce jour, tous ignorent le contenu de la nouvelle loi de Finances, que ce soit pour les recettes ou les dépenses obligatoires comme le temps de travail des agents. Par conséquent, les prospectives financières actuelles doivent être observées avec beaucoup de prudence. Elle souligne que l'augmentation unique des impôts en 2015 permettra d'avoir un taux d'épargne brute à peine correct de 300 000 euros à la fin du mandat. Il s'agit donc d'une décision responsable.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-028 : CONVENTION PORTANT RÉGULARISATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2016

L'attribution de compensation perçue est minorée par le calcul du coût des charges transférées. En raison de quelques oublis, Bordeaux Métropole a réajusté avec les nouveaux montants. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), perçu par chaque commune qui investit, n'avait pas non plus été pris en compte. Cette part du prix d'achat est donc remboursée par l'État. Il s'agissait de dépenses engagées pour l'entretien des espaces verts. À ce titre, l'attribution de compensation est rehaussée de 7 453 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-029 : SUBVENTIONS 2017 SUPÉRIEURES À 23 000 €

Cette délibération concerne les subventions aux associations d'un montant supérieures à 23 000 euros. La loi impose de proposer une convention et des avenants si nécessaire. La liste des associations concernées est annexée à cette délibération, de même que les différentes conventions.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD salue la cohérence des choix communaux pour la dotation au CCAS. Elle évoque le maintien des services à la personne. Ainsi, le restaurant de Corbeil est ouvert à tous les Blanquefortais. Cette prestation sera maintenue. Ce choix communal renforce le lien social et permet de rompre l'isolement.

Elle ajoute que, cette année, en raison de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, et du vieillissement des services à la personne mis en place en 2003, un travail participatif a été mené sur ces questions. Trois collèges ont travaillé ensemble sur ce projet depuis le début de la Semaine bleue en octobre :

- un collège institutionnel, regroupant l'Agence Régionale de Santé, l'Agence d'Urbanisme, le Département et des représentants des acteurs locaux ;
- un collège citoyen ;
- un collège constitué d'élus et d'administrateurs d'associations élues au CCAS.

Pendant trois mois, ils ont évalué ces dispositifs de la politique sociale senior. Un cahier des charges sera rédigé conjointement avec les techniciens du CCAS avant de revenir auprès des trois collèges et de proposer des préconisations aux administrateurs du CCAS. Ce vaste projet est nécessaire. Elle salue l'accompagnement de la municipalité auprès du CCAS pour mettre en place toutes ces études. D'autres projets ont été menés par le CCAS et seront intégrés au bilan d'activités qui sera prochainement présenté au Conseil municipal. Elle souligne que cette évaluation novatrice et exemplaire des politiques sociales seniors a été saluée dans le cadre du Pacte départemental signé la semaine dernière.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEURS : Michel BRET / Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 17-030 : SUBVENTIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

Cette délibération propose la même liste et les mêmes subventions que l'année précédente, mais aussi des nouvelles. Par exemple, l'association des Amis de Boala est très dynamique sur la commune. Elle propose l'organisation d'un rallye pédestre lors des journées du patrimoine en septembre prochain. L'association Tabadoul-Blanquefort-Timimoun organisera aussi une série d'événements, conjointement avec la médiathèque. L'association Art'Images est également très dynamique et organisera une exposition dans le cadre de la Semaine bleue. Monsieur BRET souligne que le travail des bénévoles associatifs est essentiel et il les remercie pour leur implication.

Certaines associations bénéficient chaque année de ces subventions, car leurs projets sont intéressants pour la collectivité. Les nouvelles associations en bénéficient également. Cette année, l'ESB Plongée Passion souhaite investir dans un compresseur. Les Quilles vont également organiser les Championnats de France de quilles caychacaises. La Ville accueille également

l'association Porte Greffe qui reprendra localement les activités de la FRCIVAM. Suite au passage de trois tempêtes, les serres ont été endommagées. Par conséquent, la Ville aidera cette association à investir notamment dans une bâche afin qu'elle puisse débiter ses activités.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC rappelle son alerte concernant le club d'aéromodélisme, notamment la demande de subvention suite au préjudice financier subi par l'occupation du terrain par les gens du voyage. Il indique que Madame le Maire avait alors précisé que ce club ne souhaitait pas une aide financière, mais un nouveau terrain. Or, lors de l'Assemblée générale de l'ABC, le Président a bien fait part de ses problèmes financiers et de terrain. Dans le cadre du vivre ensemble et de la collaboration inter-associative, il sollicite une aide financière exceptionnelle pour cette association. De plus, il souhaite une démarche plus active pour les aider à résoudre leurs problèmes de recherche de terrain.

- Michel BRET précise que cette association n'a pas émis de demande de subvention pour un projet spécifique. Sinon, cette demande aurait été traitée comme celles précédemment présentées. Concernant le terrain, il indique que les élus ont participé à plusieurs rencontres en Mairie et lors de leur dernière Assemblée Générale. Il rappelle qu'à ce jour, la commune ne dispose pas d'un terrain de 2 hectares disponible pour cette association. Une piste proposée par la Députée n'a pas été retenue par l'association.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Michel BRET/Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 17-031 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Cette délibération propose la même liste et les mêmes subventions que l'année précédente. L'association des cinémas de proximité de la Gironde perçoit une subvention de 1 928 euros, car elle permet à la Ville de maintenir un cinéma de proximité. Depuis le 11 janvier 2017, le cinéma a recensé 7 550 entrées, soit un taux de 2 500 entrées par mois. La fréquentation est donc en augmentation par rapport à l'année dernière. Le bilan des animations proposées par le cinéma est également positif. Ainsi, le ciné-brunch de dimanche dernier a accueilli plus de 140 personnes. Ces animations ont trouvé leur public.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et P. GALLÈS ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : JEAN-MARIE DELUCHE

Affaire n° 17-032 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIONS AGENDA 21 2017

Cette demande de subvention s'effectue chaque année dans le cadre du contrat de développement 2015-2017. Cette année, quatre actions ont été mises en exergue :

- La Journée nettoyage de la nature est une action qui émane du Labo citoyen. Un travail est actuellement mené avec la Métropole afin de rendre visible cette action.
- Les sorties nature se déroulent depuis trois ans à raison de quatre à six sorties par an avec une vingtaine de personnes encadrées par un animateur.
- Une sensibilisation à la gestion raisonnée des espaces verts et aux plantes sauvages locales présentes dans la ville. Cette action est à l'initiative de deux étudiants en BTS au lycée agricole pour signaler les plantes de la Ville avec des pochoirs.
- Une manifestation sera organisée lors des journées du patrimoine afin de célébrer le dixième anniversaire de la création des jardins familiaux.

La participation demandée à la Métropole pour ces quatre actions est de 400 euros.

D'autres actions seront également conduites dans le cadre de l'Agenda 21, comme des actions contre le gaspillage alimentaire dans les écoles. Depuis janvier, ces déchets sont collectés par l'association Les Détritivores qui les transforme. Grâce à cette action, les volumes collectés ont diminué. Une autre action sera mise en place afin de collecter les déchets d'huile alimentaire pour les particuliers par le biais d'un bac de collecte. Cette action rapportera 100 euros par tonne à la municipalité. La collecte des dosettes de café sera également proposée à la Mairie avant une éventuelle extension à toute la Ville.

Enfin, à l'initiative également du Labo citoyen, il a été proposé d'éteindre l'éclairage public. Ce travail est mené avec la Métropole afin de définir les lieux dangereux. L'éclairage sera éteint d'1 heure à 4 heures 45 les lundi, mardi, mercredi et dimanche, et de 2 heures à 4 heures 45 les jeudi, vendredi et samedi. Ce dispositif devrait débuter en septembre 2017. Une campagne de sensibilisation et un affichage à l'entrée de la Ville seront préalablement installés.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC regrette la différence d'heures d'extinction de l'éclairage entre les jours de la semaine. Même s'il comprend que cette différence est liée aux sorties nocturnes des jeunes, il préférerait que l'extinction s'opère à la même heure tous les soirs.

- Madame le Maire indique que cette proposition peut encore s'étudier pour une meilleure compréhension des habitants.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : JEAN-MARIE DELUCHE

Affaire n° 17-033 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PLAN DE GESTION DU DOMAINE DE TANAÏS

Ce plan de gestion entre dans sa dernière année. Il a été adopté en 2013. Cette délibération propose de continuer les actions avec le nettoyage et l'entretien des espaces prairiaux. Les travaux sont estimés à 3 000 euros. Afin de justifier les dépenses engagées, un financement sera sollicité auprès de l'Agence de l'Eau, du Département et de la Métropole. Cette délibération ne concerne que la demande de subventions à Bordeaux Métropole et à l'Agence de l'Eau pour un montant de 3 000 euros. Le Département et l'Agence de l'Eau participeront à l'élaboration du nouveau plan de gestion.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 17-034 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME D'ANIMATIONS VACHERIE 2017

La Vacherie est une ferme urbaine et culturelle. Un programme d'animations mensuelles a été instauré pour ce nouveau bâtiment. Le contrat de co-développement permet de demander un prévisionnel de 10 000 euros sur les actions 2017. La Ville organise une fois par mois une animation, comme la découverte du fromage ou des ateliers pédagogiques. Six classes ont également été accueillies sur ce site afin de découvrir les agneaux et la fabrication du fromage. Cette année, le festival Nature, organisé tous les deux ans, accueillera aussi des écoles. Cette délibération propose de solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole d'un montant de 10 000 euros pour l'ensemble de ces animations.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Matthias SWIERZEWSKI se réjouit de la vie animée de ce lieu, notamment la magnifique exposition des « Arts s'en mêlent » qui s'est déroulée ce weekend. Cette exposition a été embellie par le cadre et le travail des bénévoles. Il ajoute que ce site ne demandait qu'à reprendre vie. Il apprécie toutes ces activités et s'enthousiasme de découvrir les prochaines.

- Jean-Claude MARSAULT ajoute que les écoles maternelles ont également fréquenté ce lieu.

Des cycles de visites débutent avec les écoles élémentaires. Ce site est très intéressant d'un point de vue éducatif et pour les parents qui découvrent son fonctionnement et ses possibilités. Il espère que ces activités se développeront.

- Isabelle MAILLÉ pense que ce lieu est magique. Cette magie se ressent dans le grand espace de ce bâtiment où chaque association ou organisme qui vient le fait vivre différemment. Elle se félicite d'avoir conservé la magie de cet espace, entre le château, le parc et la Vacherie. Par exemple, « les Arts s'en mêlent » se sont approprié ce bâtiment et l'ont adapté à leur image.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 5 contre (N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 17-035 : CONVENTION VILLE/CAF POUR L'ACCÈS AU PORTAIL PARTENAIRE ET À SON SERVICE DE CONSULTATION DES DOSSIERS ALLOCATAIRES

Cette convention permet à la CAF et aux services de petite enfance et enfance de sécuriser les sites. Il s'agit de bénéficier d'accès sécurisés et de définir les modalités de gestion des nouveaux engagements contractuels qui doivent être adoptés. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'accès et ses annexes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 17-036 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA PARCELLE BY 221 (RUE GEORGES MANDEL - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE CARRÉS VERTS)

Une nouvelle résidence appelée « Carrés Verts » sera construite rue Georges Mandel. ENEDIS sollicite une convention de servitude afin de faire passer une ligne électrique souterraine pour alimenter cette résidence. Elle sera enfouie à plus de 80 centimètres. Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de servitude.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 17-037 : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC BORDEAUX MÉTROPOLÉ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU XI NOVEMBRE ET DE LA RUE DE TUJEAN

La société BERKEM reprend l'ancien site de LABSO. Pour des raisons de sécurité, elle a besoin d'une seconde entrée. La solution proposée est la construction d'un giratoire à l'angle de la rue de Tujean afin de desservir l'usine BERKEM. Il s'agit d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) que la société BERKEM financera à hauteur de 50 % du coût total. Le montant des travaux s'élève à 458 000 euros TTC, dont 420 000 euros de voirie partagés avec Bordeaux Métropole et 38 000 euros pour l'enfouissement des éclairages publics et la pose de candélabres, supportés à moitié par la commune. Un fonds de concours permettra d'abaisser la participation de la commune d'environ 16 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD note plusieurs sujets concernant ce rond-point. Les lotissements de Tujean et de Maurian seront sécurisés d'une circulation de dévoiement. Il redoute une intensification du trafic routier. De plus, il était question de prolonger la piste cyclable jusqu'à la rivière, voire au-delà. Un transfert de dotation est donc intégré à ce rond-point. Enfin, il s'enquiert d'un éventuel détournement de la circulation de Caychac vers le Médoc.

- Pierre LABORDE indique qu'un comptage sera effectué afin de vérifier l'éventuelle augmentation de la circulation, car il ne s'agit pas du trajet le plus direct pour aller à la gare. La convention précise qu'une voie verte sera préservée afin de maintenir la circulation douce des piétons et des cyclistes.

- Madame le Maire ajoute que le contrat de co-développement arrivera à son terme à la fin de l'année. Bordeaux Métropole n'était pas prêt à réaliser la piste cyclable. Cet argent aurait donc été perdu. Elle rappelle qu'il s'agit d'une entreprise avec des emplois. Il faut donc encourager son maintien sur la commune. L'objectif n'est pas d'empêcher le détournement de la circulation. Le passage de la circulation à 30 kilomètres heure s'effectue progressivement à Blanquefort, à l'exception des grands axes structurants, notamment sur cette partie en direction de l'Ecoparc.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 abstentions (N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-038 : CONVENTION 2017 ENTRE L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA VILLE

Une convention-cadre a été signée l'année dernière entre la Ville et l'Agence d'Urbanisme pour 2016-2020. Il est proposé d'accorder une subvention de 20 000 euros à l'Agence de l'Urbanisme afin de donner un appui technique pour la politique sénior et pour rédiger le cahier des charges pour le site de Cambon.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 abstentions (N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE) et Madame le Maire ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLE

Affaire n° 17-039 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX ET LE LYCÉE SAINT-JOSEPH POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PETITE BERGERIE

Cette délibération concerne une convention avec l'École nationale supérieure d'architectes et de paysages de Bordeaux, le lycée professionnel Saint-Joseph et la Ville de Blanquefort afin de construire la petite bergerie dans le cadre du projet Vacherie. Cette convention permet de recourir à des étudiants architectes et au cabinet de Christophe HUTIN. Cette petite bergerie d'environ 190 m² servira à l'éleveur et participera à l'animation du site avec les agnelles de renouvellement et des béliers. Tout un dispositif pédagogique sera créé sur ce lieu afin que les scolaires puissent donner le biberon aux agneaux. Elle se situe également à proximité de la fromagerie. Les réseaux et les fondations seront effectués par une entreprise. Seule la construction en bois sera effectuée par le lycée Saint-Joseph. Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention partenariale.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC indique qu'il votera contre cette délibération. Pour autant, il salue le principe de partenariat avec des écoles, et notamment le lycée Saint-Joseph, pour des projets concrets. En dépit des louanges concernant le site de la Vacherie, il rappelle l'existence d'événements tout aussi dynamiques précédents l'existence de ce lieu. Il pense que Blanquefort aurait pu se passer de la Vacherie. Il s'étonne de la construction de la maison du berger alors que la Ville dispose

déjà de nombreux bâtiments. Il ajoute qu'il aurait peut-être été intelligent de rénover la maison RABILLER en partenariat avec des apprentis du bâtiment de Blanquefort plutôt que de construire une nouvelle maison.

- Patrick BLANC précise que cette maison appartient à Bordeaux Métropole.

- Luc SIBRAC indique qu'une prochaine délibération concernera l'achat à Bordeaux Métropole de la maison de l'ancien Maire Monsieur DELHOMME. Il lui semble que la configuration juridique de la maison RABILLER est identique et aurait pu être réaménagée. Il répète qu'il considère son abandon scandaleux.

- Madame le Maire se félicite de cette convention de partenariat avec Saint-Joseph, mais aussi ce mélange entre lycéens et étudiants architectes. Le mélange générationnel et de métiers est novateur, car souvent les architectes et les constructeurs ne se rencontrent pas. Elle ajoute que la maison RABILLER ne se situe pas à proximité de la bergerie. Or, il souhaitait bien sûr résider à proximité de ses bêtes.

- Luc SIBRAC objecte que la majorité des animaux ne sont pas à Majolan, mais à Labarde. Par conséquent, cet argument de l'éloignement géographique ne tient pas.

- Madame le Maire conclut que la petite bergerie a également pour objectif d'héberger les animaux malades qui seront, de fait, à proximité de l'éleveur.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 contre (N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 17-040 : CONVENTION D'APPLICATION POUR LE DISPOSITIF « ÉCOLE ET CINÉMA »

Cette délibération propose un avenant à la délibération votée lors d'un précédent Conseil municipal. Il s'agit d'un complément avec l'extension du dispositif aux classes maternelles et pour permettre d'appliquer ce dispositif lors des deux prochains trimestres.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 17-041 : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC LE CARRÉ - LES COLONNES

Cette délibération propose une modification de la dénomination initiale « Le Carré Les Colonnes » en « Carré-Colonnes ». Cette nouvelle appellation suppose donc une modification des statuts qui doit être votée en Conseil municipal.

La Ville de Saint-Médard a voté la même délibération mercredi dernier.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC remarque que le nouveau papier à en-tête de l'EPCC comporte déjà le nouveau logo « Carré-Colonnes ».

- Madame le Maire confirme que la communication du « Carré-Colonnes » a anticipé le vote des élus. Elle en fera la remarque lors du prochain Conseil d'Administration.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 17-042 : BOURSE AUX PROJETS JEUNES

Ce dispositif date de plusieurs années. Il a pour objectif de valoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes Blanquefortais. Il permet d'accompagner par une aide financière les jeunes de 13 à 25 ans. Ces projets doivent être hors cadre scolaire, hors des dispositifs de droit commun et de toute activité économique. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à valider les modalités de mise en œuvre et la participation à la bourse de 500 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-043 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CAF POUR LE POINT RELAIS CAF

La Maison des Services Publics existe sur Caychac depuis janvier 2005. Elle propose des services postaux et un point CAF. Si un bâtiment public a vocation à être un MSP, la loi impose la labellisation du « Point CAF » en « Point relais CAF ».

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 17-044 : ADHÉSION ANNUELLE AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le Conseil national des villes et villages est administré par un Conseil d'Administration composé de représentants du secteur public et de professionnels. Afin de conserver le label, la Ville doit payer une cotisation d'un montant de 400 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ

Affaire n° 17-045 : VALLÉE MARAÎCHÈRE – AMÉNAGEMENT FONCIER – CRÉATION DE CHEMINS RURAUX

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la vallée maraîchère, il est nécessaire de créer des chemins ruraux. Cette procédure est menée avec l'appui de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier qui valide les différentes étapes. Après le classement des terres en 2012, il est demandé à chaque commune de se positionner sur la création de chemins ruraux dont la réalisation incombe à la Ville. Suite à plusieurs propositions, la création de deux sections d'un

chemin a été définie pour assurer la liaison entre le parc de Majolan et l'accès à la forteresse. Au milieu de ces deux sections se trouve un terrain de Bordeaux Métropole. Dans le cadre d'une compensation zone humide de Thalès, il est prévu de réaliser l'autre partie de ce chemin. Ainsi, 430 mètres de chemin doivent être créés. Il est demandé l'autorisation de les acheter, conformément aux obligations de la CIAF, afin de pouvoir, un jour, accéder à la forteresse. Le plan est annexé.

La Ville doit également prendre position pour la réalisation de futurs travaux, rénovations, plantations et aménagements de chemins. Cette adoption de principe sera votée ultérieurement dans le cadre de la procédure de l'aménagement foncier dès que les montants d'acquisition de ces travaux seront connus. Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ces réalisations.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD demande si les terrains bordant les propriétés sont déjà acquis ou s'ils appartiennent à des propriétaires privés.

- Isabelle MAILLÉ indique que, pour l'instant, ils appartiennent à des propriétaires privés. Certains ne s'opposent pas à l'acquisition de ces bandes qui représentent en tout environ 2 000 m² de linéaires. Elles seront rachetées aux propriétaires afin de permettre la création de ce cheminement.

- Louis VERGNEAUD s'enquiert d'une éventuelle expropriation.

- Isabelle MAILLÉ explique que, dans le cadre d'une acquisition, la CIAF permet l'expropriation. Toutefois, la Ville dispose de l'accord des propriétaires.

- Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un long travail. De nombreux Blanquefortais lui ont témoigné leur désappointement de ne pas pouvoir aller à pied entre Majolan et la forteresse par l'espace de la vallée maraîchère. Ce chemin rural permettra cette première approche en direction de la forteresse. Elle salue ce travail.

- Louis VERGNEAUD remarque que Madame le Maire soulève un autre problème, car la forteresse est une propriété privée, entourée d'une exploitation agricole.

- Madame le Maire indique que l'expropriation de son propriétaire n'est absolument pas envisagée.

- Louis VERGNEAUD évoque également la question de la responsabilité notamment en ce qui concerne les prés sur lesquels se trouve un élevage.

- Isabelle MAILLÉ explique que la partie du chemin que la Ville va acquérir ne s'étend pas jusqu'à la forteresse. La Ville est à même de sécuriser les chemins malgré la présence d'animaux. Toutes les sécurités seront mises en place afin d'éviter des problèmes entre les vaches et les

promeneurs.

- Madame le Maire approuve ce début de travail qui va se prolonger durant des années afin d'achever la ceinture verte autour de la Ville.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE).

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-046 : CESSION DE BIEN IMMOBILIER SITUÉ AU 29 RUE DE FONGRAVEY À BLANQUEFORT

Ce bien immobilier est situé dans le parc de Fongravey. Cette maison est occupée depuis décembre 2012 par Monsieur DUPEROIR, agent municipal, et louée depuis le 1^{er} janvier 2017. Cet agent a sollicité la Ville pour lui vendre cette maison. Cette maison et son jardin sont délimités par une clôture pour un espace privatif de 430 m², situé sur deux parcelles. L'estimation des Domaines est évaluée à 186 000 euros. Or, sur ce foncier, au fond du jardin, des réseaux souterrains alimentent le parc de Fongravey en arrosage et en électricité. Après une étude, le coût du déplacement de ces réseaux s'élèverait à 22 000 euros. En accord avec Monsieur DUPEROIR, l'emplacement desservi par ces réseaux ne sera pas vendu. Par conséquent, il a été décidé de soustraire 20 000 euros au prix initial de 186 000 euros. Il est donc proposé de permettre à Madame le Maire de mener à bien cette cession de bien. Un bornage par géomètre sera effectué ensuite afin de délimiter le bien privé.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-047 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CO33 – CONVENTION AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU DPU

En préambule de cette délibération, Madame le Maire demande à Monsieur LABORDE de quitter la séance durant cette délibération afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'aménagement du Parc de Cambon, une parcelle a déjà été préemptée. Madame Marie-Claire BARRAU et Monsieur Pierre LABORDE ont décidé de vendre la parcelle CO33 qui se situe dans ce secteur. Il a été demandé à Bordeaux Métropole de préempter cette parcelle à des fins communales. L'estimation des Domaines a fixé le prix à

50 000 euros. Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de préemption.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC votera contre cette délibération, non pas pour s'opposer à Monsieur LABORDE, mais, car les projets à venir dans ce secteur ne lui semblent pas assez précis. De plus, le presbytère de Caychac se situe dans la rue Edmond Blanc. Il redoute que ce lieu soit inclus dans une éventuelle démolition.

- Madame le Maire déplore cette capacité d'anticipation qui manque de clarté.

- Patrick BLANC est d'accord avec Monsieur SIBRAC. Il indique que les projets manquent de clarté, car rien n'est encore défini. La subvention à l'Agence de l'Urbanisme permettra une perspective sur l'aménagement de ce secteur du Parc de Cambon. La gestion de l'évolution de la commune consiste à anticiper l'avenir. Afin d'éviter le mitage et l'éventuelle détérioration d'un secteur, la Ville préfère préempter.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE) et P. LABORDE ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-048 : CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE BM 16

Cette parcelle est située rue de Marpuch. Elle permettait l'accès entre deux voies. Les riverains de cette parcelle, Madame GADY et Monsieur CARAMASCHI, ont sollicité la Ville pour leur vendre la moitié de cette parcelle. Cette parcelle est inutilisée. La moitié de cette parcelle sera conservée afin de maintenir le droit de passage entre les deux rues. Il est demandé d'accorder la vente de l'autre moitié de cette parcelle de 98 m² pour un montant de 10 800 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-049 : ACQUISITION DE LA MAISON SIS 32 RUE AMÉDÉE TASTET

Il est proposé d'acheter l'immeuble situé rue Amédée Tastet appartenant à Bordeaux Métropole, anciennement maison de Monsieur DELHOMME, afin de l'attribuer à la Passerelle. Ce bien est évalué à 354 000 euros. Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER se félicite du relogement de la Passerelle dans des locaux enfin adaptés. Au-delà des facilités matérielles, cette affectation à une association caritative représente tout un symbole, car il s'agissait de la maison de Jean-Pierre DELHOMME dont la démolition avait un temps été envisagée par le précédent Maire. Elle trouve aujourd'hui un usage public. Nathalie GAUTIER suggère par ailleurs que la maison soit baptisée du nom de son ancien et illustre propriétaire.

Néanmoins, elle regrette que ce souci de préservation du patrimoine n'ait pas été pris en compte lors de la démolition de la Maison Lacaze.

Par ailleurs, la fréquentation constante de la Passerelle témoigne des difficultés quotidiennes de bon nombre de concitoyens, à l'instar du nombre toujours aussi important de repas servis par les Restos du Cœur. Elle s'enquiert d'un éventuel projet pour la relocalisation des Restos du Cœur dans des locaux plus adaptés, mieux desservis et sécurisés. En effet, le stationnement est extrêmement problématique dans ce secteur lors de la distribution des repas. La presse a récemment fait écho des effractions subies par cette association la semaine dernière. Elle indique que son groupe est à la disposition du Conseil municipal pour participer à un Comité de réflexion sur ce sujet.

- Madame le Maire confirme qu'elle n'est pas son prédécesseur et précise que le Comité de réflexion est déjà instauré.

- Brigitte GUYONNAUD ajoute que la Passerelle a toute sa place dans le champ des solidarités. Sa relocalisation à la maison Delhomme semble chargée de sens. Lors de l'Assemblée Générale de la Passerelle, ce projet a été acté. Elle signale que Blanquefort n'est pas la seule commune concernée par les Restos du Cœur. Elle a demandé que les huit communes concernées interviennent afin que les responsabilités soient partagées. Un travail a été mené avec les Restos du Cœur pour une relocalisation dans des locaux plus conformes à leur usage. Elle reconnaît l'attractivité de Blanquefort dans les services à la personne. Elle souhaite que toutes les communes prennent leur responsabilité.

- Madame le Maire indique qu'une rencontre a été organisée avec les Restos du Cœur qui sont en contact avec les services techniques pour une relocalisation définitive. Elle a donné son accord ce

jour pour une mise sous alarme des locaux actuels. Elle ajoute que les associations solidaires de la commune aident, mais font aussi du lien social.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-050 : ACQUISITION DES PARCELLES AP29, AR39, AP42, AR43

Cette délibération doit d'abord être modifiée. Son titre mentionne l'acquisition des parcelles AP29, AP39, AP42 et AR43, secteur Perric. Il faut lire AR39 et non AP39. De plus, l'intitulé du nom du propriétaire, Madame FAYE, doit être remplacé par Madame FAY.

Cette délibération permettra à la Ville d'acheter ces quatre parcelles pour une superficie de 4 344 m² au prix unitaire de 13 euros le mètre carré, soit un montant total de 56 472 euros. Ces quatre parcelles sont situées dans le secteur de Perric, en zone 2AU ; zone qui pourra être aménagée dans un futur lointain. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférant à cette acquisition.

- oOo -

Madame le Maire précise que le nom de jeune fille est FAY et non LACOSTE. Elle propose donc une modification de ce nom dans la délibération. Puis, elle ouvre le débat.

- Nathalie GAUTIER précise que le nom FAY est correctement orthographié sur la délibération.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 26 voix pour, 6 contre (V. CARPENTIER, N. GAUTIER, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, F. CASTAING ET C. FACIONE) et M. BÉNARD ne prend pas part au vote.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 17-051 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À UES PACT SUD-OUEST

En 2012, la Ville s'est engagée dans un projet de résorption de l'habitat insalubre sur le site des Gravières (parcelle AL14). Pour cela, plusieurs étapes et procédures ont été nécessaires. La Ville a ainsi pris un arrêté d'insalubrité avec une délibération du 28 avril 2014 et un arrêté préfectoral a été émis le 21 novembre 2014. Puis, une procédure d'expropriation a été effectuée au profit de l'UES PACT SUD-OUEST / SOLIHA qui est un bâtisseur de logements d'insertion. La Ville a autorisé cet organisme à entamer la procédure de résorption d'habitat insalubre le 9 février 2015. Le montant de cette opération s'élève à 855 000 euros. Elle consiste à acquérir le foncier de cette parcelle auprès des 28 propriétaires, afin de construire quatre logements, deux T3 et deux T4,

pour reloger décemment quatre familles.

L'obtention de la signature des 28 indiviseurs a été compliquée. Les travaux débiteront prochainement. Afin de boucler le budget de cette opération, il est demandé l'octroi d'une subvention à l'UES de 20 000 euros. Ce projet dispose de subventions RHI, de l'État, du Conseil Général, de l'Abbé Pierre, de Bordeaux Métropole, de la Fondation de France et de la fondation Bruneau. Dans la région et en France, il s'agit d'un des premiers projets de résorption d'habitat insalubre avec relogement sur place.

- oOo -

Madame le Maire salue cet aboutissement très favorable pour les familles et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-052 : AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Cette délibération permettra à la Ville de participer au dispositif du Service Civique qui est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, sur une période de six à douze mois, dans une collectivité ou une association, afin d'accomplir une mission d'intérêt général. Cette délibération propose la présentation d'un dossier d'agrément et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires afin d'accueillir des services civiques.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-053 : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA VILLE D'UN ASSISTANT SOCIAL DU PERSONNEL

Le Comité Bordelais d'Action Sociale (CBAS) est absorbé par la Mutuelle OCIANE. Par conséquent, le partenaire de la Ville sera désormais la Mutuelle OCIANE, tout en conservant un mode de fonctionnement et des prestations identiques auprès de la Ville.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 17-054 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en début d'année, il est procédé à la mise à jour du tableau des effectifs en supprimant certains postes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire et lève la séance. Le prochain conseil municipal se déroulera en juin 2017.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.